

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Le Maire ne prend pas part au vote

Pour : 21

Date de la convocation : 12 mars 2025

Séance du 18 mars 2025

Délibération 2025-03-18 - 02

L'an deux mil vingt-cinq le 18 mars

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

RABUEL Claude

BERTHOUD Françoise

THIBERT Karine

TRONCY René

LAURENT Michèle

GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise

DUBOIS Françoise

TRESSELT Nadine

LEQUEUX Sébastien

NIZET Cécile

MIGNOT Catherine

RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Cédric GREGOIRE, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Serge DUMARAIS, Ufuk YUKSEL.

Pouvoirs : Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX, Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Alexandre DESRAYAUD donne pouvoir à Claude RABUEL.

Objet : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU CAMPING DE VONNAS

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20250318-2025-03-18-02-BF
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU CAMPING DE VONNAS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Vu le Code des juridictions financières ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le courrier de demande en date du 2 décembre 2024 demandant de basculer au CFU au 1^{er} janvier 2025 sur les comptes de l'année 2024

Vu le Compte Financier Unique du Camping de Vonnas ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	320 631,76	165 639,73	486 271,49
	Recettes réalisées (1)	B	195 157,03	145 042,59	340 199,62
	Restes à réaliser	C	-	-	-
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	131 773,00	165 639,73	297 412,73
	Dépenses réalisées (1)	E	31 887,66	119 451,68	151 339,34
	Restes à réaliser	F	-	-	-
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	163 269,37	25 590,91	188 860,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 188 858,76	-	- 188 858,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	- 25 589,39	25 590,91	1,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-	-	-
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 25 589,39	25 590,91	1,52

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Camping ;
- **DONNE** pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

24 MARS 2025

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

